

liorons pas l'efficacité dans l'organisation nous pouvons être certains que le problème empirera. Le gouvernement a tendance à réagir devant des situations d'urgence au lieu de planifier d'avance.

Je félicite le gouvernement d'avoir adopté le zonage du transport des céréales dans les Prairies. Si le secrétaire parlementaire veut s'en attribuer l'honneur, je n'ai rien à redire. Ce régime est un système perfectionné de manutention des grains. Les nombreux employés d'élevateurs, de gares et les gens impliqués dans le transit des céréales auxquels je me suis adressé conviennent presque à l'unanimité que l'acheminement s'est amélioré. J'ai pensé que le gouvernement et le secrétaire parlementaire aimeraient savoir qu'on a agi. Pendant des années, les cultivateurs ont prétendu que les wagons pouvaient être mieux utilisés. Il est même paru évident à ceux vivant le long des voies qu'on devrait mieux utiliser ces wagons. Le transport semble s'être amélioré et j'en félicite les responsables.

J'aimerais aborder quelques instants la notion d'un service central pour les voyageurs que proposent les compagnies de chemin de fer. Un certain nombre de députés ont présenté des mémoires au cours des assises du CP tenues dans les Prairies. En fait, c'est ce que pratiquent les deux réseaux. Il semble qu'en Saskatchewan à tout le moins, le service de transport de marchandises a été réduit et les chemins de fer ne s'intéressent qu'aux articles transportables en vrac. Tous les autres seront écartés aussitôt que possible.

Puis-je signaler qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre convient-elle de déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell)—La pollution—Les droits imposés aux pétroliers—Le montant de la caisse d'urgence; l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin)—L'assurance-chômage—Montréal—Les retards dans le versement des prestations—On réclame une enquête; l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave)—Les grains—L'attribution de wagons en vue d'accroître les stocks à Vancouver.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics, les bills privés et les avis de motions.

[Traduction]

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je crois que les partis sont d'accord pour passer à l'étude de quatre projets de loi tendant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales. Ce sont le bill C-55 inscrit au nom du député d'Essex (M. Whelan), le bill C-74 inscrit au nom du député de High Park (M. Deakon), le bill C-92 au nom du député de Renfrew-Nord

[M. Thomson.]

(M. Hopkins) et le bill C-167 au nom du député de Trois-Rivières (M. Lajoie). Si les députés le veulent bien, on pourrait procéder, dans cet ordre, à l'étude de ces bills.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les députés ont entendu la proposition du représentant de Vancouver-Quadra (M. Deachman). Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

AMENDEMENT VISANT À MODIFIER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

M. E. F. Whelan (Essex) propose: Que le bill C-55, loi tendant à reviser les limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.

• (1700)

—Monsieur l'Orateur, la dernière fois qu'il y a eu une nouvelle répartition, ma circonscription a beaucoup changé. Elle a regroupé une partie de ce qui s'appelait Essex-Est et Essex-Ouest et une partie de la circonscription que je représentais alors, Essex-Sud. Depuis, il y a eu annexion à la ville de Windsor d'une partie importante de ses zones de banlieue. La ville faisait partie de ma circonscription et en fait toujours partie. La circonscription que je représente comprend une partie importante du comté d'Essex et une partie importante de la nouvelle ville de Windsor. Cette dernière est une région industrielle qui prend rapidement de l'expansion. Bon nombre de gens sont partis d'autres endroits du Canada pour venir s'y installer et y trouver un emploi au cours des quelques dernières années. Et ils en ont trouvé. Windsor connaît un des taux de chômage les plus faibles au pays. Il jouit de l'un des taux de croissance les plus importants de toute circonscription dans le sud-ouest de l'Ontario. Le nombre de ses commettants a augmenté de 10,000 depuis les dernières élections suivant les chiffres du dernier recensement.

M. Broadbent: Ce sont tous des néo-démocrates.

M. Whelan: Je crois que le maire de Windsor a bien décrit ce groupe après la visite du chef du Nouveau parti démocratique qui a dit que Windsor n'avait pas changé en 30 ans. Même si ces gens annuient le NPD, ils ne voteront pas pour un parti dont le chef ne reconnaît pas que de grands changements se sont opérés dans la ville au cours des 30 dernières années, ou des 10 dernières années, ou même des cinq dernières années.

Il est important qu'on reconnaisse que cette grande circonscription fait partie de la ville et du pays. Je demande donc à la Chambre son approbation pour changer le nom de la circonscription d'Essex pour celui d'Essex-Windsor.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai écouté avec grand intérêt les raisons qu'a exposées le député d'en face pour appuyer le changement de nom de sa circonscription et je n'ai pas d'objection à formuler au sujet de cette proposition très sensée. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons qu'elle ne va pas assez loin. Nous